

Résumé

Ce texte traite de la question de la comptabilité des écosystèmes. Ce thème fait l'objet d'une grande attention, à titre expérimental mais sans solution consensuelle pour le moment.

Le texte présente dans leurs grandes lignes les principales solutions en débat :

1. une solution analogue à celle de la comptabilité (économique), c'est-à-dire une comptabilité complète en termes physiques et en termes monétaires des services d'écosystèmes et des écosystèmes eux-mêmes (en tant qu'éléments du capital naturel), à intégrer ensuite avec les comptes économiques. La valeur monétaire des écosystèmes serait estimée suivant la règle théorique générale de la valeur économique d'un capital comme valeur actuelle de l'ensemble de la série des services qui en sont attendus (SEEA-EEA 2012)

2. une solution centrée sur une comptabilité développée des actifs d'écosystèmes (comptes du capital naturel) en termes physiques, avec la recherche d'une unité non monétaire de valeur écologique. Dans cette approche, l'estimation en termes monétaires n'est prévue de manière générale que pour la fraction des écosystèmes qui est dégradée du fait des activités économiques (ENCA-QSP)

3. une solution partielle se limitant à l'estimation de cette dégradation en termes de coûts d'évitement ou de restauration en vue de la prendre en compte dans le système central de CN, sous forme de « coûts écologiques non payés » et conduisant ainsi à une estimation de la valeur de la demande finale en « coûts totaux » (coûts payés plus CENP)

En toute hypothèse, le développement d'un système d'information sur l'état de la nature est indispensable, avec l'objectif de réaliser un diagnostic initial d'ensemble (ex. celui de l'opération EFESE en France) qui devrait se prolonger en un système permanent d'observation. Ceci suppose des arrangements institutionnels de grande ampleur.